CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION DE L'OIT

CC 68/2/Add. 3
68e session

Conseil du Centre

Turin, 2-3 novembre 2006

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

MESURES ADOPTÉES PAR LE CENTRE CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DANS SON RAPPORT REMIS AU CONSEIL EN NOVEMBRE 2005

1. Dans son rapport concernant l'exercice 2004 (doc. CC 67/2/Add. 3), le Commissaire aux comptes a recommandé que la Direction du Centre prépare un plan d'action destiné à examiner et à contrôler la manière dont sont traitées ses recommandations. Il a également indiqué que ce plan d'action devrait faire partie d'un processus permanent, sous la surveillance du Conseil, visant à renforcer les dispositions existantes en matière de gouvernance et de responsabilité.

2. En conséquence, le Conseil trouvera ci-dessous un résumé de l'ensemble des recommandations émises par le Commissaire aux comptes, ainsi que les mesures correspondantes adoptées par la Direction du Centre.

3. Ce document est soumis ***pour information.***

Recommandation 1 : Je recommande l'implication d'un plus grand nombre de personnels financiers dans la préparation des états financiers, afin que ces derniers puissent être contrôlés par le Trésorier et que des arrangements d'urgence puissent être établis en cas d'absences imprévues.

Mesure adoptée : Une formation complémentaire sera dispensée au personnel de FINSERV. Bien que la Direction ait décidé de transférer un poste de P5 à FINSERV, allégeant ainsi la charge de travail de ce service, il convient de se rappeler qu'une part importante de la préparation des états financiers n'en continuera pas moins d'être effectuée par le Trésorier.

***

Recommandation 2 : Je recommande que le Centre examine régulièrement les accords de partage des coûts avec l'ECSNU afin d'assurer le recouvrement intégral des coûts.

Mesure adoptée : Un examen détaillé a été effectué et des négociations ont été entreprises.

***

Recommandation 3 : Je recommande que les Règles de gestion financière et le Règlement financier soient révisés et actualisés afin de garantir qu'ils soient cohérents, qu'ils correspondent aux meilleures pratiques et qu'ils satisfont aux besoins du Centre.

Mesure adoptée : Une révision des Règles de gestion financière et du Règlement financier a été entreprise à partir d'avril 2006, en consultation étroite avec les services financiers et juridiques de l'OIT, et devrait s'achever en juillet 2007. Conformément aux priorités fixées, cette révision s'est focalisée pour l'essentiel sur les modifications résultant de l'introduction de l'euro pour l'établissement du budget, de la comptabilité et des états financiers, ainsi que de l'utilisation des excédents financiers. Elle prendra également en compte l'adoption prochaine des normes comptables internationales conformément aux recommandations du Commissaire aux comptes.

***

Recommandation 4 : Je recommande que le Centre examine la mesure dans laquelle les processus d'autorisation de dépenses actuels imposent une charge administrative inutile.

Mesure adoptée : Le niveau de signatures requis a été révisé et simplifié.

***

Recommandation 5 : Je recommande que le Centre entreprenne d'examiner régulièrement sa stratégie d'investissement et le rendement des intérêts qu'il perçoit sur ses excédents en liquidités. Le Centre devrait veiller à établir un équilibre convenable entre l'étalement du risque lié à l'investissement et la maximisation du produit des placements.

Mesure adoptée : Le Trésorier se concerte avec la Section des opérations de trésorerie du BIT Genève pour les investissements majeurs.

***

Recommandation 6 : Je recommande que le Centre envisage l'adoption des normes comptables internationales afin d'améliorer les pratiques existantes en matière de comptabilité et d'établissement des états financiers.

Mesure adoptée : Le Centre étudie l'impact de ce changement, et notamment les modifications à apporter aux Règles de gestion financière et au Règlement financier, et envisage de les adopter après l'introduction du nouveau système de PR et de la proposition d'utiliser l'euro comme monnaie comptable.

***

Recommandation 7 : J'encourage le Centre à envisager une évaluation de la devise qu'il utilise pour l'établissement des états financiers et à se demander s'il pourrait être avantageux d'opter pour l'euro.

Mesure adoptée : Le Directeur a présenté au Conseil du Centre un document qui recommande le remplacement du dollar des États-Unis par l'euro en tant que monnaie comptable.

***

Recommandation 8 : Je recommande que le Conseil du Centre, conseillé par le Directeur, examine le traitement des excédents accumulés du fonds de fonctionnement et envisage d'établir des règles pour leur utilisation. Je recommande en outre que le Conseil examine le niveau du fonds de roulement afin de s'assurer qu'il correspond à un niveau d'imprévus approprié dans le contexte des besoins opérationnels envisageables.

Mesure adoptée : Le Directeur a présenté au Conseil du Centre un document qui recommande les modifications du Règlement financier nécessaires pour la mise en œuvre de cette recommandation.

***

Recommandation 9 : Je recommande que le Centre envisage d'établir des arrangements systématiques de gestion des risques et étudie la perspective d'un examen périodique de l'exposition du Centre aux risques opérationnels, et des moyens de contrôle et des procédures dont il dispose pour la gestion de ces risques.

Mesure adoptée : Un comité composé du Directeur adjoint, du Directeur du Département de la formation, du Directeur des Services Financiers, du Chef du Service des Ressources Humaines et du Chef de la Section de l'Informatique a été créé pour identifier les risques et pour prendre des mesures préventives. Parmi les sujets abordés figurent les dommages physiques subis par le Centre, la perte de revenus, la perte du réseau de MIS et le personnel clé.

***

Recommandation 10 : Je recommande que le Directeur veille à ce que soit effectuée une évaluation des besoins de vérification et qu'un plan annuel d'étude des risques soit établi afin d'examiner l'environnement du contrôle interne du Centre.

Mesure adoptée : Des contacts ont été pris avec le Bureau de l'audit interne et du contrôle, et un plan sera présenté au début de l'année 2007.

Recommandation 11 : Je recommande que le Directeur veille à ce qu'un accord adéquat sur la portée du service soit établi entre le Centre et le Bureau de l'audit interne et du contrôle, définissant les besoins du Centre en matière de vérification, et que des mesures soient prises pour établir un contrôle régulier de la prestation de service.

Mesure adoptée : Un accord de services est en cours de discussion et sera conclu pour la fin de l'année 2006.

***

Recommandation 12 : Je recommande que le Centre établisse des registres dans lesquels seront consignés les intérêts spécifiques du personnel et la réception de cadeaux ou d'hospitalité offerts par des fournisseurs ou des utilisateurs importants du Centre. De telles mesures sont de nature à assurer la transparence et à faciliter à la direction la vérification du respect du Statut du personnel.

Mesure adoptée : Un registre a été préparé et des instructions ont été données aux membres clés du personnel.

***

Recommandation 13 : Je recommande que le Centre établisse un processus destiné à encourager le personnel à divulguer les allégations de manœuvres frauduleuses ou de fautes dans un cadre qui permettra de mener une enquête convenable et de protéger le membre du personnel auteur de la divulgation.

Mesure adoptée : La question a étudiée avec le conseiller juridique et des contacts sont en cours avec le syndicat du personnel.

***

Recommandation 14 : Je recommande que le Centre envisage de demander au personnel de confirmer son adhésion constante au code de conduite sur une base régulière.

Mesure adoptée : Une procédure semblable à celle qui a été adoptée par le BIT Genève sera mise en œuvre.

***

Recommandation 15 : Je recommande que le Conseil procède à une révision des finalités stratégiques du Centre dans le contexte des objectifs stratégiques de l'OIT, et que le prochain Plan de développement en reflète les résultats.

Mesure adoptée : Les opinions et suggestions du Conseil allant dans ce sens se trouvent anticipées dans la proposition de Quatrième Plan de développement soumise au Conseil. La Commission du programme, du budget et de l'administration (PFA) du Conseil d'administration s'est réunie en mars 2006 et se réunira régulièrement dans l'avenir pour examiner les objectifs stratégiques du Centre dans le contexte des objectifs stratégiques de l'OIT. En fait, le rapport sur la réunion de cette commission en mars est soumis pour information au Conseil du Centre. (Doc. CC 68/5/a et b.)

***

Recommandation 16 : Je recommande que le Centre examine les avantages qu'il y aurait à étoffer son programme d'apprentissage à distance dans le cadre d'une stratégie d'apprentissage intégrée, qui pourrait faciliter l'augmentation de la participation régionale.

Mesure adoptée : Il existe actuellement dix produits spécialisés en ligne qui sont utilisés par un nombre de plus en plus grand de participants. On estime que quelque 20 pour cent des activités comportent une ou plusieurs composantes d'apprentissage à distance. Avec la mise en place du Service d'apprentissage et de communication et l'établissement de la Méthode d'apprentissage de Turin (voir Quatrième Plan de développement), le Centre met explicitement l'accent avec insistance sur l'application des méthodes de formation et des technologies d'apprentissage les plus appropriées, y compris l'utilisation de l'Internet et de l'apprentissage à distance.

***

Recommandation 17 : Je recommande que le Conseil envisage l'adoption de cibles financières, qui devraient à tout le moins inclure l'exigence d'un équilibre budgétaire.

Mesure adoptée : Mesure envisagée mais estimée irréalisable, compte tenu des incertitudes concernant le niveau des recettes dans l'avenir.

***

Recommandation 18 : Je recommande que le Centre examine la faisabilité d'une comparaison normative de ses coûts par rapport à ceux d'autres prestataires de formation et mette à profit cette initiative pour explorer le potentiel de renforcement de son efficience et tirer des enseignements des meilleures pratiques.

Mesure adoptée : Étant donné la difficulté que présente l'identification d'un établissement semblable au Centre, la création d'un système d'établissement des coûts interne sera poursuivie.

***

Recommandation 19 : Je recommande que le Centre explore le potentiel d'amélioration de l'usage qui est fait par le Centre de ses actifs afin de contribuer à la limitation de ses frais fixes.

Mesure adoptée : En 2006, les installations du campus ont été plus largement utilisées par des usagers extérieurs. Les recherches se poursuivent pour identifier d'autres institutions qui pourraient être intéressées par l'organisation de séminaires et d'activités de formation au Centre.

***

Recommandation 20 : Je recommande que le Conseil établisse un ensemble d'indicateurs et de cibles, en consultation avec la direction, afin de démontrer l'efficacité du Centre.

Mesure adoptée : Le Centre fait rapport au Conseil depuis de nombreuses années d'indicateurs quantitatifs tels que le nombre de participants, le nombre d'activités, le nombre de jours de formation et le nombre de jours-participants. Le Quatrième Plan de développement, préparé en collaboration avec le Bureau du Conseil, établit des cibles quantifiées dans de nombreux domaines.

Recommandation 21 : J'encourage le Centre à déterminer des objectifs stimulants pour le personnel attaché aux objectifs stratégiques du Centre, et à lier les performances par rapport aux compétences dans le nouveau système d'évaluation à tous les besoins de formation spécialisée requise pour améliorer les compétences du personnel et la qualité.

Mesure adoptée : Le Centre s'emploie actuellement à achever son cadre de compétences en identifiant les flux fonctionnels et les compétences fonctionnelles connexes. Grâce à une approche fondée sur les compétences, il sera plus facile d'établir des objectifs de performances au niveau des équipes comme des individus et d'identifier les compétences clés nécessaires pour les atteindre.

***

Recommandation 22 : Je recommande que le Centre établisse des politiques de contrôle du recours à des collaborateurs extérieurs, et qu'il contrôle leurs performances en regard des termes de leurs contrats.

Mesure adoptée : Une nouvelle procédure a été adoptée et le système a été amélioré pour fournir des informations sur l'utilisation et les performances des collaborateurs extérieurs.

***

Recommandation 23 : Je recommande que le Centre poursuive ses processus d'évaluation et livre plus rapidement les résultats des évaluations. Je recommande en outre qu'il envisage le recours à un évaluateur spécialisé afin d'obtenir des évaluations objectives qui aideront la direction à apprécier objectivement la valeur d'un cours.

Mesure adoptée : Le Programme d'investissements proposé (2007-2011) réserve 200 000 dollars des États-Unis au renforcement de la fonction d'évaluation du Centre.